

COMMUNE DE CHALLES-LA-MONTAGNE

Département de l'Ain

Mairie de Challes-la-Montagne – 01 450

Tél. 04.74.37.36.05 – mairie.challeslamontagne@wanadoo.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2026

Date de convocation : 24 juin 2026

Séance ouverte à : 20h05 – Salle du conseil

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de pouvoirs : 01

Nombre de votants : 10

PRÉSENCES

Étaient présents : Yves PERRET, Maire ; Alexandre BARBARET, Adjoint ; Anthony CHAMPELEY, Isaline MATRAY-MARION, Jérémy GROSBOT, Annie LONGERE, Guillaume GEOFFRAY, Elisabeth TROCCON-FETAS, Pierrette JAILLET, Valentin SCHIARI.

Étaient excusés : Carole PEY-RAVIER

Étaient absents : néant.

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.21 21 -1 5 du CGCT, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Guillaume GEOFFRAY est désigné secrétaire de séance et accepte cette fonction.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal, dont un exemplaire avait été transmis et déjà signé par plusieurs conseillers. Aucune observation n'est formulée, ni sur la première page ni sur l'ensemble du document.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

ÉCHANGE N°1 – TRANSPORT SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Discussion

Monsieur le Maire introduit le sujet et indique que chaque conseiller est invité à donner son avis sur les difficultés rencontrées concernant le transport scolaire et le périscolaire.

Monsieur GROSBOT expose la situation de manière détaillée. Il indique avoir été contacté par des parents d'élèves de Leyssard qui lui ont fait part de soucis liés au comportement des enfants dans le car scolaire. Il rappelle que l'ancien chauffeur, Philippe, aujourd'hui retraité, gérait bien la situation et qu'il y avait peu de remontées négatives à son époque. Depuis son départ, plusieurs chauffeurs se sont succédés et le comportement des enfants se serait dégradé, certains grimpant sur les porte-bagages du car. Le conseiller précise qu'en tant que parent d'élève, il a lui-même constaté des situations préoccupantes, notamment l'absence d'accompagnement pour l'installation des plus jeunes enfants, alors que l'ancien chauffeur s'en occupait auparavant.

Il indique que ce sujet a été évoqué lors d'un conseil d'école, où plusieurs communes ont fait remonter des problèmes de comportement, aggravés par les épisodes de canicule et un défaut de climatisation dans certains cars.

Le conseiller explique le fonctionnement actuel du circuit : le car ramasse les élèves de maternelle et primaire à l'école élémentaire, puis se rend devant le collège où il patiente quinze à vingt minutes avant l'arrivée des collégiens, en raison du décalage des horaires scolaires. Il précise qu'auparavant, il existait deux transports distincts, mais que le circuit avait été modifié en début d'année précédente : le car allait chercher les élémentaires, redescendait, puis remontait chercher les collégiens, ce qui contraignait le chauffeur à rouler très rapidement pour respecter les horaires. Des parents, se sont mobilisés pour signaler cette situation jugée absurde sur le plan écologique (trajets à vide, allers-retours multiples). Après négociation avec les Transports de l'Ain, qui ont fait tester le nouveau circuit, le trajet a été modifié pour prendre successivement les élémentaires puis les collégiens avant de remonter. Cette organisation fonctionnait de manière satisfaisante jusqu'à la fin de l'année scolaire, où la situation s'est de nouveau dégradée, notamment du fait de la chaleur qui excitait les enfants dans un car mal climatisé.

Le conseiller indique avoir sollicité Madame Christelle JOSSERAND, en charge du dossier scolaire à la mairie de Poncin, afin d'optimiser la coordination entre les différents bus. Il relève des dysfonctionnements récurrents liés aux changements fréquents de chauffeurs, à un manque de communication entre les Transports de l'Ain et leurs sous-traitants (notamment la société Philibert), et à des ruptures de correspondance – un enfant ayant par exemple été oublié à un arrêt en raison d'un changement de chauffeur non anticipé. Il souligne que chacun se renvoie la responsabilité des remontées d'information et qu'une réunion réunissant l'ensemble des interlocuteurs permettrait de résoudre rapidement ces difficultés.

Une conseillère demande des précisions sur le fonctionnement du petit car qui dessert notamment Leyssard et Ecuillon. Le conseiller explique que ce petit car récupère des enfants à Leyssard (le grand car ne pouvant y accéder en raison d'un virage), dépose les enfants à Ecuillon où ils sont pris en charge par le grand car, puis repart pour d'autres missions de sous-traitance dont la teneur n'est pas connue de la commune. Le grand car, le matin, s'arrête sur la place du village de Challes pour récupérer les enfants de la commune, avant de poursuivre vers Cizod et Sameyriat.

Une conseillère demande pourquoi le car ne s'arrête pas plutôt devant la fromagerie. Plusieurs conseillers répondent que cet emplacement se situe dans un virage sur un axe important, ce qui rend l'arrêt dangereux, et que la place du village constitue un emplacement plus sécurisé, y compris pour les manœuvres du car. Monsieur Alexandre BARBARET, Adjoint, indique que cette question pourrait néanmoins être réexaminée si un besoin réel se manifestait à l'avenir.

Un conseiller relate l'histoire du circuit de transport scolaire tel qu'il l'a connu enfant : Challes était alors le premier point de départ et le dernier point de retour, le car patientant sur la place du village avant de remonter chercher Cizod, Sameyriat, Saint-Alban et Boches, puis de redescendre par Le Mortaret vers Poncin. Le soir, le retour des enfants s'effectuait vers 18 heures. Il indique que le circuit a ensuite été scindé en deux lignes distinctes, l'une desservant Leyssard de manière plus directe, l'autre effectuant un crochet via Cizod et Sameyriat avant de revenir sur la place du village, ce qui a permis de réduire d'environ une demi-heure le temps de trajet de certains élèves au prix d'un allongement d'un quart d'heure pour d'autres, sans que cela suscite de litige entre les communes concernées.

Un conseiller précise que l'organisation actuelle de l'arrêt tient également compte de contraintes réglementaires propres au transport scolaire, chaque point d'arrêt devant être justifié administrativement.

Monsieur le Maire évoque ensuite la proposition étudiée pour limiter le temps d'attente des plus jeunes élèves devant le collège. Un conseiller explique qu'avant le passage à la semaine de quatre jours, un temps d'attente d'une dizaine de minutes était organisé au sein de l'école élémentaire de Poncin avant le départ du car. Certains parents proposent de rétablir ce dispositif afin que les jeunes enfants patientent dans la cour de récréation plutôt que dans le car stationné devant le collège. La commune de Poncin a établi un chiffrage de ce dispositif, dont le coût est estimé à environ 1 600 euros par an, à répartir entre les communes bénéficiaires (Saint-Alban, Leyssard et Challes-la-Montagne) au prorata du nombre d'enfants concernés, ce qui représenterait environ 500 euros par commune et par an. Le conseiller précise qu'il s'agirait d'un accord de principe s'inscrivant dans le cadre budgétaire de fonctionnement déjà versé à Poncin pour la gestion scolaire (environ 10 000 euros par an), sans qu'une délibération formelle soit nécessaire. Saint-Alban a déjà donné son accord ; la réponse de Leyssard est en attente. Une conseillère estime que ce coût est raisonnable au regard du confort apporté aux plus jeunes enfants, dont les journées sont déjà longues, le trajet total étant ramené à environ vingt minutes.

Conclusion

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord de principe pour participer financièrement, au prorata du nombre d'enfants scolarisés, au dispositif de garde d'attente mis en place par la commune de Poncin avant le départ du car scolaire vers le collège, ce financement relevant du budget de fonctionnement déjà versé à Poncin et ne nécessitant pas de délibération formelle distincte.

ÉCHANGE N°2 – MATÉRIALISATION DES PLACES DE PARKING DE LA FRUITIÈRE

Discussion

Monsieur le Maire indique avoir été interpellé par des habitants de la fruitière au sujet de problèmes récurrents de stationnement pour les locataires du bâtiment de La Fruitière. Il rappelle l'historique du dossier : lors du transfert temporaire de la gestion des logements à la SEMCODA, un engagement avait été pris de conserver des emplacements de stationnement pour les futurs locataires. Un hangar situé à l'arrière du bâtiment devait être démoli afin de créer plusieurs places derrière le bâtiment, et deux emplacements avaient également été prévus devant La Fruitière, à l'endroit où un véhicule stationne actuellement (dixit Monsieur Bernard MACHURAT, ancien Maire)

Monsieur le Maire précise qu'il convient de veiller au respect des distances nécessaires au passage des engins agricoles lors des récoltes. Un conseiller relève qu'un véhicule était récemment garé de manière perpendiculaire au bâtiment, contre la boîte aux lettres, ce qui gênait le passage, alors que le stationnement actuel, en épi, permet un passage correct. Il est rappelé qu'un véhicule est resté stationné de façon inadaptée pendant plusieurs années à cet endroit.

Un conseiller souligne la nécessité de vérifier l'implantation projetée par rapport à la limite du domaine public, en s'appuyant sur le plan cadastral. Une conseillère évoque un petit terrain situé le long de l'ancienne fromagerie, qui pourrait accueillir entre trois et cinq places selon les estimations. Monsieur le Maire indique avoir évoqué le chiffre de quatre places avec la SEMCODA, qui évoque plutôt trois places en partie basse. Un conseiller propose une répartition envisageable de quatre places en bas et une place de chaque côté en partie haute.

Monsieur Alexandre BARBARET, Adjoint, interroge sur la nature du terrain concerné. Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit d'un terrain communal, dont la gestion est actuellement assurée par la SEMCODA dans le cadre d'un bail emphytéotique courant jusqu'en 2038.

Il est précisé que l'intervention envisagée se limiterait à un traçage au sol (marquage des places), éventuellement complété par une signalisation « réservé à La Fruitière », afin de limiter les stationnements sauvages constatés (chasseurs, camping-cars) faute d'autres emplacements disponibles à proximité. Une conseillère signale qu'un nouveau véhicule viendra s'ajouter au stationnement sur la place à compter du 1^{er} septembre, une nouvelle locataire devant s'installer à proximité du domicile situé face à la fruitière.

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartiendra à la SEMCODA, gestionnaire du bâtiment et du terrain dans le cadre du bail en cours, de réaliser les travaux de matérialisation, la commune donnant simplement son accord de principe.

Conclusion

Le Conseil municipal donne un accord de principe pour la matérialisation de places de stationnement réservées aux locataires de La Fruitière, sous réserve de la vérification des limites de voie publique et de la réalisation des travaux par la SEMCODA, gestionnaire du bâtiment.

ÉCHANGE N°3 – PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

Discussion

Monsieur le Maire indique que ce point sera présenté par un conseiller qui a assisté, avec Monsieur le Maire, à une présentation du dossier par un chargé de mission de la Communauté de communes, prénommé Thibault.

Un conseiller présente une synthèse du plan d'action du Projet Alimentaire Territorial (PAT), porté à l'échelle de la Communauté de communes, en vue de favoriser l'accès à une alimentation de qualité sur le territoire. Il précise que le document présenté distingue, par un code couleur, les actions déjà bien engagées (entourées en rouge), les actions prioritaires à travailler en 2026 (entourées en bleu) et les actions prévues mais non encore lancées (non entourées). Une concertation publique avait été organisée en 2023 et 2024.

Cantines scolaires

Le conseiller indique qu'il n'existe pas aujourd'hui de cuisine centrale au niveau de la Communauté de communes, chaque école s'approvisionnant de manière indépendante auprès de prestataires distincts. La Communauté de communes dispose d'une cuisine, actuellement en capacité de produire 1 000 repas par jour mais qui n'en produit que 200. L'objectif est d'investir cette cuisine pour en faire une cuisine centrale desservant l'ensemble du territoire, en travaillant avec les producteurs locaux et en intégrant une part de produits biologiques.

Le conseiller précise que cette évolution engendrerait un léger surcoût par rapport aux tarifs actuels, du fait d'une moindre économie d'échelle que chez les grands prestataires type Sodexo. Il indique que le tarif actuel est unique, fixé entre 4,60 et 4,80 euros par repas, sans modulation selon le quotient familial, et que la Communauté de communes étudie la possibilité d'instaurer une tarification plus sociale, les marges de subvention disponibles restant toutefois limitées. Un conseiller demande comment s'organiserait la livraison vers chaque école. Le conseiller répondant indique qu'un dispositif de cuisine en circuit court existe déjà pour les crèches, avec une livraison quotidienne respectant la chaîne du froid, mais que les modalités exactes de transport restent à préciser pour une généralisation aux écoles. Il évoque à titre de comparaison le service de portage de repas à domicile pour les seniors, dont la qualité avait été jugée insuffisante lors d'une dégustation, ce service ayant depuis été confié à un autre prestataire pour des raisons de coût.

Alimentation de qualité accessible à tous

Des actions de sensibilisation à une alimentation saine, locale et de saison sont menées dans les écoles, ainsi que des ateliers de cuisine organisés par le CCAS avec des producteurs locaux. Une réflexion est engagée sur la précarité alimentaire, le CCAS ayant initié une démarche encore exploratoire sur ce sujet.

Un partenariat est mené avec les agriculteurs locaux, notamment autour de l'adaptation au changement climatique (plantation de haies, essais de cultures intercalaires). Un conseiller, présente à ce titre les expérimentations conduites sur son exploitation : plantation de haies à deux endroits différents avec une nouvelle plantation prévue fin 2026, essais de semis en couvert végétal, utilisation de copeaux de bois pour la litière des bovins, installation de nichoirs pour les rapaces nocturnes, chauves-souris et autres oiseaux, accompagnés de panneaux pédagogiques. Il indique également avoir mis en culture des lentilles à titre expérimental, ainsi que divers couverts végétaux destinés à protéger le sol en hiver. Monsieur le Maire salue cette initiative, relevant qu'elle bénéficie de subventions européennes et que la culture de lentilles a fait l'objet d'un article de presse soulignant sa faible consommation en eau comparativement au maïs.

Le conseiller évoque ensuite l'accompagnement du collectif pastoral Rive-de-l'Ain et de la SAFER, dans le cadre d'un dispositif dit « SCI Ceinture verte », mécanisme mêlant financement public et privé permettant à un maraîcher de louer initialement un terrain, puis d'en devenir progressivement actionnaire, avant d'accéder à terme à la propriété. Ce dispositif vise notamment une zone dite de l'Écosphère, à cheval sur les communes de Saint-Jean-le-Vieux et de Jujurieux, initialement destinée à la construction mais reclassée en zone inondable et donc non constructible ; des panneaux photovoltaïques y ont par ailleurs été installés. Le conseiller précise que le territoire comporte de nombreux producteurs animaliers et laitiers mais peu de maraîchers, d'où l'intérêt de ce dispositif pour favoriser l'installation.

Sont également évoqués : un plan paysage et un atlas de la biodiversité intégrant les enjeux agricoles à l'échelle du territoire ; l'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs ; une expérimentation de mutualisation logistique entre producteurs (« inter-PAT »), sur laquelle le conseiller indique ne pas disposer de précisions complémentaires ; le développement de casiers connectés permettant aux producteurs de vendre leurs produits en dehors des horaires de marché, dispositif présenté comme fonctionnant très bien dans plusieurs communes voisines (exemple cité d'une fromagerie) ; le projet de création d'un abattoir de proximité pour petits ruminants, actuellement absent du territoire, ce qui contraint les éleveurs à des déplacements importants.

Promotion des produits locaux et agritourisme

La Communauté de communes travaille à l'élaboration d'une carte recensant l'ensemble des points de vente de produits locaux, destinée à être publiée sur son site internet, afin de répondre à une demande récurrente des habitants et des touristes, faute de dispositif de recensement officiel actuellement (le bouche-à-oreille prévalant). Ce travail vise également à faciliter l'approvisionnement des restaurateurs et commerçants du territoire.

Un conseiller interroge sur les modalités de la concertation évoquée dans le document, associant producteurs, transformateurs, distributeurs et citoyens. Monsieur le Maire répond que des réunions régulières sont organisées, notamment avec un exploitant du territoire connaissant bien le chargé de mission, et confirme que l'ensemble des producteurs de la Communauté de communes a été concerné par cette démarche. Un conseiller indique n'avoir personnellement jamais reçu d'information à ce sujet. Monsieur le Maire suggère que l'incitation à ces démarches provient notamment des subventions européennes disponibles, et un conseiller relève que l'implication de la Communauté de communes sur ce dossier s'est renforcée depuis l'arrivée de nouveaux agents, le chargé de mission ayant été spécifiquement recruté pour porter ce projet. Monsieur le Maire précise que les financements mobilisés proviennent de plusieurs partenaires : la Région, l'Union européenne, l'Agence de l'eau et le syndicat Rive-de-l'Ain, chacun apportant une participation.

Conclusion

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du Projet Alimentaire Territorial porté par la Communauté de communes et de ses différents axes de travail (cuisine centrale, alimentation accessible, accompagnement des producteurs, promotion des circuits courts et agrotourisme). Ce point n'a pas donné lieu à délibération, s'agissant d'une présentation à valeur d'information.

ÉCHANGE N°4 – PROJETS D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE

Discussion

Monsieur le Maire ouvre ce point en se tournant vers Monsieur Alexandre BARBARET, Adjoint en charge du suivi des dossiers d'investissement.

Recouvrement de la tuyauterie près de la fontaine

Monsieur Alexandre BARBARET rappelle qu'une conseillère avait évoqué, via un groupe de discussion interne, la nécessité de terminer le recouvrement de la tuyauterie située près de la route de Cerdon. Il indique que Sylvain et Deux habitants avaient été missionnés pour cette finition lors des travaux de réalisation des bancs, sans être allés au bout de la tâche. Il précise qu'il les relancera pour savoir s'ils souhaitent achever ce travail avant l'hiver, à défaut de quoi une entreprise extérieure sera sollicitée pour plus de réactivité. Une conseillère précise qu'un dallage incliné existait auparavant à cet endroit, avant d'être retiré, laissant les tuyaux apparents ; elle propose une reprise en pierres, dans le même esprit que l'existant, plutôt qu'un simple recouvrement en béton jugé inesthétique. Monsieur Alexandre BARBARET confirme cette orientation, avec un coffrage permettant de conserver une trappe de visite.

Enseignes de la mairie

Monsieur Alexandre BARBARET rappelle qu'un premier devis avait été présenté, complété par un second devis obtenu auprès d'une autre entreprise à la demande d'un conseiller. Il indique avoir relancé la première entreprise avant les vacances d'été afin d'étudier une réduction des dimensions, sans retour à ce jour ; une nouvelle relance a été effectuée. Les montants évoqués sont de 2 300 euros pour la première offre et 1 800 euros pour la seconde. Il précise que la maquette de la première entreprise présente un graphisme et une implantation de meilleure qualité, tandis que la seconde propose une enseigne légèrement plus grande mais moins bien positionnée. Le dossier devrait être finalisé dans les prochains jours après ajustement des dimensions.

Réparation de la borne incendie

Une conseillère signale que la borne incendie située près du four communal de Cizod est cassée, permettant de retirer les chapeaux de protection, Monsieur Alexandre BARBARET prend note.

Monsieur Alexandre BARBARET indique qu'il avait été convenu d'attendre avant d'intervenir sur la fixation des tables et des bancs, mais qu'il estime désormais nécessaire de fixer certains équipements, notamment les tables, qui ont été déplacées vers l'ombre d'un arbre sans être remises à leur emplacement initial. Monsieur le Maire indique avoir reçu des compliments sur l'aménagement réalisé (tables, bancs), largement utilisé par les habitants, y compris pour des rassemblements informels.

Mur du cimetière

Monsieur Alexandre BARBARET rappelle qu'un projet de réfection du mur du cimetière avait été évoqué avec une entreprise, sans retour à ce jour. Une conseillère indique avoir récemment relancé ce même artisan, qui avait réalisé une façade pour la commune, celui-ci s'étant lui-même interrogé sur la date de réalisation des travaux du mur. Il est convenu de solliciter formellement l'envoi d'un devis.

Réhabilitation de la salle des fêtes

Monsieur Alexandre BARBARET indique que ce dossier est actuellement au point mort, faute de disponibilité pour s'y consacrer.

Abri de bus scolaire

Monsieur Alexandre BARBARET évoque l'idée de la création d'un abri de bus, éventuellement au niveau de Sameyriat ou de Cizod. Un conseiller indique qu'un tel abri existe déjà (ancien four banal). Monsieur le Maire souligne la difficulté d'implantation en plein cœur de Cizod. Il est également évoqué la possibilité de réaffecter les anciennes toilettes publiques de la place du village, actuellement inutilisées, en abri de bus, sous réserve que le trajet du car scolaire soit modifié en conséquence, ce qui n'apparaît pas nécessaire au regard du fonctionnement actuel de l'arrêt sur la place du village. Il est relevé que ce type d'abri est généralement financé par la Région.

Toilettes publiques

À la suite de l'échange précédent, la question du maintien de toilettes publiques sur la place du village est posée. Un conseiller souligne qu'il conviendrait, en cas de réhabilitation, d'installer un dispositif à auto-nettoyage compte tenu du coût d'entretien d'un tel équipement, sur le modèle des installations d'autoroute, ou à défaut de le raccorder à l'eau, une alimentation existant déjà à proximité via une source. Une conseillère rappelle qu'une fuite avait déjà été réparée à cet endroit, qui reste un point de départ de randonnée fréquenté.

Virage – dossier avec un riverain

Un conseiller demande si le dossier relatif au virage à traiter avec un riverain doit être relancé. Monsieur Alexandre BARBARET confirme que ce point fait partie des investissements à évoquer et qu'il conviendra de trouver un accord avec l'intéressé, sans que cela ne pose de difficulté particulière pour engager la discussion.

Conclusion

Le Conseil municipal prend acte de l'état d'avancement des différents dossiers d'investissement (tuyauterie, enseignes de mairie, défense incendie, mur du cimetière, salle des fêtes, abri de bus, toilettes publiques, virage). Il est convenu de prioriser dans l'ordre : le recouvrement des tuyaux, les enseignes de mairie, la borne incendie et la fixation du mobilier extérieur. Ce point n'a pas donné lieu à délibération formelle.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Pouvoirs de police – Communauté de communes

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Présidente de la Communauté de communes se trouve dans l'obligation, du fait de nouvelles directives, de prendre les pouvoirs de police des maires des communes membres, sauf renonciation expresse de ces dernières. Il précise que la Présidente elle-même ne souhaite pas assumer ce rôle pour l'ensemble des communes et invite chaque commune à formaliser, si elle le souhaite, le maintien de son pouvoir de police par un arrêté de renonciation au transfert.

Une conseillère demande si ce maintien nécessite une délibération. Monsieur Alexandre BARBARET indique avoir constaté, sur le document transmis, qu'un arrêté de renonciation doit effectivement être pris. Monsieur le Maire confirme que ce point n'étant pas inscrit à l'ordre du jour de la présente séance, il sera examiné lors du prochain Conseil municipal.

Prochain Conseil communautaire de la CCRAPC

Monsieur le Maire informe que la Communauté de communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon organise ses séances de manière déconcentrée dans les communes membres, et que Challes-la-Montagne accueillera la prochaine séance. Monsieur Alexandre BARBARET confirme avoir vu, sur la convocation, la séance fixée au **jeudi 10 septembre 2026 à 18h30, salle des fêtes de Challes-la-Montagne**. L'ordre du jour comprend notamment : vérification du quorum et élection d'un secrétaire de séance, validation du procès-verbal du conseil du 2 juillet, présentation des décisions prises dans le cadre des délégations, ainsi que la réception des maires des communes membres. Il est convenu qu'une réception (pot d'accueil) devra être organisée à cette occasion.

Recours gracieux – urbanisme agricole

Monsieur le Maire informe avoir reçu un recours gracieux concernant des travaux de réhabilitation d'un bâtiment situé à proximité d'une exploitation agricole. Une conseillère explique le cadre juridique applicable : le principe de réciprocité des règles d'éloignement, consacré par une jurisprudence du Conseil d'État, interdit désormais non seulement la construction d'un bâtiment agricole trop proche d'une habitation, mais également la transformation d'un bâtiment agricole en habitation trop proche d'une exploitation en activité, en raison des nuisances potentielles (bruit, odeurs). Un conseiller précise que le bâtiment concerné n'était pas déclaré comme habitation à l'origine mais comme garage/bergerie.

Monsieur Alexandre BARBARET rappelle que la commune dispose d'un délai de deux mois pour répondre à ce recours gracieux, mais que l'auteur du recours ne dispose lui-même que d'un délai d'un mois pour saisir le tribunal administratif en cas de rejet implicite, ce qui impose à la commune de répondre avant le 10 septembre afin que l'agriculteur requérant reste dans les délais de recours contentieux. Il est convenu de solliciter l'appui d'un secrétariat de mairie plus expérimenté sur les aspects juridiques de ce dossier.

Local de chasse

Monsieur le Maire informe avoir été interpellé par des habitants concernant les nuisances liées à l'activité de chasse. Il propose d'organiser une rencontre, sans esprit d'agressivité, entre les chasseurs et les riverains concernés, le **vendredi à 18 heures**, en présence du président de l'association de chasse. Il précise que la distribution des cartes de chasse aura lieu le même soir à 18h30.

Moulin de Cramans – goûter des seniors

Monsieur le Maire rappelle le projet, évoqué depuis plusieurs mois, d'organiser une visite du Moulin de Cramans, dont le propriétaire a proposé de faire découvrir les travaux de rénovation réalisés. Initialement envisagé pour l'ensemble des habitants, ce projet a été recentré, sur les conseils de l'Adjoint, sur un public de seniors, afin d'éviter une affluence trop importante (1 00 à 1 50 personnes potentielles). L'événement prendra la forme d'un goûter offert par la mairie, avec une visite commentée par le propriétaire.

Il est précisé que la date envisagée est le **dimanche 13 septembre**, lendemain du vide-grenier, à un horaire restant à confirmer avec le propriétaire (1 4h ou 1 5h, une préférence étant exprimée pour 1 5h). Une affiche/invitation a été préparée par Monsieur Alexandre BARBARET. Il est convenu de vérifier et d'actualiser la liste des personnes à inviter, certaines figurant sur la liste précédente étant décédées ou ayant quitté la commune. La mise sous enveloppe des invitations sera réalisée en début de semaine suivante, avec l'aide de plusieurs conseillères, notamment à la bibliothèque. Une date limite de réponse est fixée au 7 septembre.

Situation des commissions

Monsieur le Maire indique que peu de commissions se sont réunies récemment, la rentrée ne faisant que débiter. Il souligne la nécessité de réunir prochainement au moins la commission communication, afin de discuter de l'organisation du partage d'information entre les élus, un conseiller relevant des difficultés de circulation de l'information (nécessité de centraliser davantage les remontées d'information communale). Un conseiller relève que le site internet de la commune fonctionne bien, les actualités publiées sur Illiwap y étant systématiquement reprises. Il est également souligné l'intérêt d'échanger avec la Communauté de communes sur la diffusion des informations intercommunales.

Contrats de reprographie (Koesio / Cerig)

Monsieur Alexandre BARBARET informe le Conseil d'une difficulté liée à la résiliation du contrat avec le prestataire Koesio, dans le cadre d'un regroupement des prestataires de reprographie (impression, copieurs). Il rappelle que la commune disposait initialement de trois prestataires distincts et qu'il avait été décidé de les regrouper sur deux prestataires (Rex Rotary pour les imprimantes, Serig pour le reste), après obtention d'un devis plus avantageux auprès de Serig. La résiliation du contrat Koesio, engagée par la secrétaire de mairie, s'est heurtée au fait que le délai de préavis contractuel n'avait pas été respecté, la commune restant engagée jusqu'à l'échéance contractuelle initiale. Monsieur Alexandre BARBARET précise avoir demandé qu'aucun engagement ne soit validé auprès de Serig dans l'intervalle, afin d'éviter un doublon de prestations, et qu'il convient de s'assurer de l'alignement des dates de fin de contrat ainsi que de la conservation des données/historiques détenues par Koesio, ce prestataire ne les conservant que pour une durée limitée après la rupture du contrat en l'absence de démarche de la commune.

Situation des dossiers en cours (fiche annexe)

Monsieur le Maire procède à un point rapide sur la fiche de suivi des dossiers en cours, distribuée en séance :

- **CUMA** : le nouveau terrain d'implantation a déjà été identifié, situé à proximité immédiate d'un site existant.
- **Chauffage de l'église** : un devis est toujours attendu ; le sujet doit être traité avant l'hiver.
- **Élargissement de la route** : en lien avec le dossier du virage évoqué précédemment ; une prise de contact reste à effectuer.
- **Recharge de véhicules électriques** : une réflexion doit être engagée avec le SIEA (syndicat de l'énergie).
- **Panneau « ville ambassadeur »** : Abandonné

- **Pictogrammes enfants (silhouettes de sécurité routière)** : un devis doit être relancé ; ce dispositif pourrait contribuer à ralentir la circulation.
- **Travaux de voirie (chemin du syndicat, secteur Sameyriat)** : persistance d'une zone d'eau stagnante et d'une portion de chemin non goudronnée. Il est précisé que la compétence voirie relevant de ces chemins communaux appartient désormais à la Communauté de communes, qu'il conviendra de solliciter directement.
- **Traversée du village** : une étude doit être menée avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) afin d'identifier des solutions de ralentissement de la circulation ; le financement de cette étude reste à déterminer.
- **Panneau lumineux d'information** : Abandonné
- **WC handicapé** : le dispositif (sanibroyeur) fonctionne, sous réserve du branchement électrique ; une fuite sous le lavabo reste à réparer, ce point pouvant également être clos une fois cette réparation effectuée.
- **Défense incendie – transmission des savoir-faire** : il est relevé une perte de compétences techniques sur l'entretien des équipements anciens, les personnes expérimentées n'étant plus disponibles.
- **Stade multisport sur le terrain de tennis** : projet non prioritaire à court terme.
- **Filet du terrain de tennis** : une commande reste à valider ; il est relevé que la fréquentation du terrain de tennis a augmenté depuis sa réhabilitation. Une conseillère signale une accumulation de feuilles à évacuer.
- **Chauffage du Barachal** : une réflexion doit être engagée avant l'hiver sur le mode de chauffage à privilégier (poêle à granulés ou soufflant électrique), l'usage de ce local restant essentiellement ponctuel (dimanches matin, cérémonies). Il est relevé que le coût du gaz a fortement augmenté, un soufflant électrique étant jugé plus adapté à un usage occasionnel.

Éclairage public – passage au LED

Monsieur Alexandre BARBARET informe que le projet de passage à l'éclairage LED a été validé dans son ensemble : l'étude est finalisée et la commune attend le retour du prestataire, probablement en septembre, pour connaître le calendrier de mise en œuvre, celle-ci étant désormais envisagée pour 2027. Ce projet permettra notamment de résoudre les dysfonctionnements récurrents de certains réverbères, dont celui référencé à Sameyriat n°53, toujours signalé en panne. L'ensemble du parc lumineux de Challes, Cizod et Sameyriat sera remis à neuf, le financement ayant été validé à 100 %. Concernant deux chemins nécessitant une coordination avec la Communauté de communes (compétence voirie), le dossier n'a pas encore avancé.

Recensement de la population

Une conseillère soulève la question des résidents secondaires, nombreux à être absents en période hivernale, lorsque se déroule le recensement de la population. Elle propose de diffuser dès à présent une information dans les boîtes aux lettres afin que ces habitants puissent anticiper leur démarche de recensement. Il est précisé que la période de recensement démarre autour du 8 janvier, pour une durée d'environ trois semaines. Une conseillère indique avoir commencé à vérifier les adresses concernées à partir des permis de construire délivrés depuis 2022. Il est rappelé que ce dossier est piloté par une conseillère en lien avec un agent recenseur, qui doit suivre une formation, et qu'il conviendra également d'évoquer sa rémunération en temps utile.

Recrutement au secrétariat de mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une candidature a été reçue pour le poste au secrétariat de mairie. Un entretien a été mené par Monsieur le Maire, Monsieur Alexandre BARBARET, Adjoint, et une conseillère. Résidant à Challes (commune homonyme, distincte de Challes-la-Montagne), actuellement employée à mi-temps à la mairie de Cerdon. Monsieur le Maire précise que cette candidate, recommandée par le maire de Cerdon, dispose d'un profil davantage orienté vers la comptabilité que vers le secrétariat de mairie, ce qui nécessitera une formation complémentaire sur ce second aspect. L'entretien s'est globalement bien déroulé et une orientation favorable a été retenue à l'issue des échanges entre les élus présents. Monsieur le Maire indique avoir contacté le Centre de gestion (CDG) afin d'obtenir les documents nécessaires à la formalisation du recrutement.

Monsieur Alexandre BARBARET précise qu'une proposition de salaire doit désormais être formalisée à l'attention de la candidate, qui a confirmé sa motivation à rejoindre la commune. Un conseiller rappelle que s'agissant d'un agent contractuel, la rémunération devra s'appuyer sur les grilles du Centre de gestion. La seule exigence exprimée par la candidate porte sur une rémunération au moins équivalente à celle perçue actuellement à Cerdon.

Concernant l'organisation du temps de travail, il est précisé que la candidate souhaite conserver son emploi du lundi à Cerdon, ce qui pose la question de la répartition de son temps de travail à Challes-la-Montagne sur les autres jours de la semaine. Une répartition sur deux jours a été évoquée mais suscite des réserves, une présence continue sur une journée complète étant jugée préférable pour assurer la continuité de l'accueil du public. Monsieur le Maire rappelle que les horaires d'ouverture au public avaient déjà été ajustés par le passé (accueil le mardi et le vendredi) après une période sans ouverture possible.

Monsieur le Maire indique qu'une autre candidature, celle d'un homme de 58 ans originaire de Poncin ayant fait carrière à La Poste, n'a pas été retenue.

Conclusion

Le Conseil municipal prend acte des informations communiquées sur l'ensemble de ces dossiers. Il est convenu de finaliser une proposition de recrutement pour le poste de secrétariat de mairie, les modalités précises (temps de travail, rémunération) devant être arrêtées dans les meilleurs délais avec l'appui du Centre de gestion.

CLÔTURE DE SÉANCE

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour ayant été abordés, Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de séance à 21 h56.

**Le secrétaire de
séance, Le Maire,
Yves PERRET**

Jeremy.ai

